



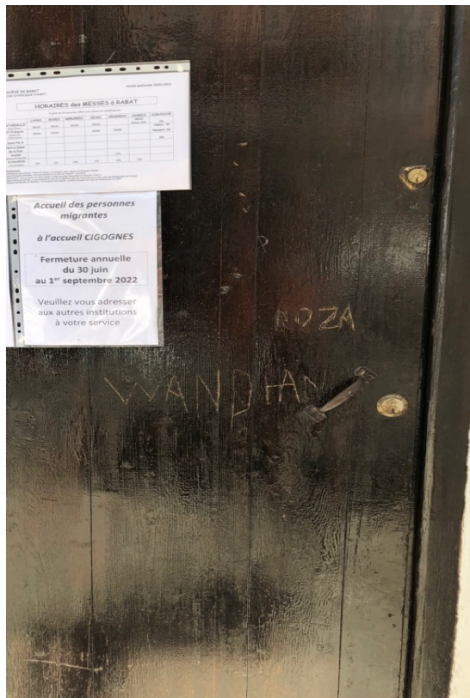
uOttawa

Faculté des sciences sociales | Faculty of Social Sciences
École de service social | School of Social Work

Cours de recherche terrain FSS 36/4610

La migration des mineur·e·s non
accompagné·e·s et des jeunes au Maroc

Trimestre d'été 2023



« – Nous faisons une série d'articles sur les migrants qui sont prêts à payer n'importe quel prix pour entrer en Europe. Nous défendons ta cause. Nous voulons te redonner un visage.
– J'en ai déjà un. Qu'est-ce que ton ami est en train de photographier, à ton avis? Peut-on sourire sans avoir de dents, de bouche? Je n'ai pas besoin d'un visage. J'ai besoin d'une porte. »

Henning Mankell, *Tea-Bag*, Paris, Seuil, 2007
p. 23-24.

« Aucune frontière ne vous laisse passer sereinement. Elles blessent toutes. »

Laurent Gaudé, *Eldorado*, Paris, Actes Sud, 2006,
p. 99.



Information du cours

Horaire du cours : Préparation du cours : hiver 2023
Séjour : du 6 au 26 mai 2023

Format du cours : en personne

Endroit : Pavillon des sciences sociales (120 Université)

Information du professeur / de la professeure

Nom : Stéphanie GARNEAU (She/ Her/ Elle)

Email : sgarneau@uottawa.ca

Numéro de téléphone : 613-562-5800, poste 2012

Disponibilité / Heures de bureau : JEUDI, 14h00 à 17h00 (de préférence sur rendez-vous)

Adresse: Pavillon des Sciences sociales (FSS), pièce 12036 (12^e étage, couloir face aux ascenseurs)

Préférences de communication : courriel

Avant d'envoyer une question par courriel, veuillez lire *complètement* ce plan de cours et explorer les ressources associées. Les réponses à plusieurs questions se trouvent dans ce document et nous renvoyons les étudiants au plan de cours si la réponse est déjà disponible. Veuillez allouer au moins **deux (2) jours ouvrables** pour une réponse avant de faire un suivi ou d'essayer de nous rejoindre via un autre mode de communication.

Description officielle du cours

Thèmes choisis : recherche terrain à l'international en sciences sociales.

Recherche terrain supervisée et entreprise pendant la session d'été, incluant une formation intensive préparatoire. Les étudiantes et les étudiants devront rédiger un travail de recherche portant sur l'enquête terrain.

Description supplémentaire pour le cours

En juillet 2022, l'association SOS Méditerranée affirme avoir secouru 8543 mineur·e·s en Méditerranée centrale depuis 2016, dont 80% sont des mineur·e·s non accompagné·e·s d'un adulte. Ce nombre correspond au quart des personnes ayant été secourues par cette association civile sur cette route migratoire, la plus meurtrière au monde aujourd'hui (SOS Méditerranée, 2022). Il n'inclut donc ni les personnes rescapées en Méditerranée occidentale (Déroit de Gibraltar, Iles Canaries) et orientale (mer Égée), ni celles qui empruntent des routes non maritimes, ni les personnes non secourues, décédées ou disparues.

Aux migrant·e·s « mineurs non accompagnés » (MNA) s'ajoutent de jeunes adultes qui prennent aussi la route vers l'« Eldorado » européen pour fuir la pauvreté, la guerre, les violences, le manque de liberté et l'absence d'horizon. Les routes migratoires se sont allongées en temps et en distance en raison du renforcement des frontières européennes, exposant les enfants et les jeunes aux vols, enlèvements, détentions, violences physiques et sexuelles, problèmes de santé physique et mentale, humiliations, tout en leur prodiguant de nombreux apprentissages ainsi que l'acquisition d'habiletés inédites.

Le Maroc constitue un espace capital pour l'étude de ces migrations juvéniles vers l'Europe, et ce pour au moins trois raisons : 1/ les jeunes et mineur·e·s Marocain·e·s tentent la traversée vers l'Europe depuis fort longtemps, et ce encore aujourd'hui; 2/ de plus en plus de jeunes et mineur·e·s originaires d'Afrique subsaharienne s'y retrouvent, attiré·e·s par les enclaves espagnoles Ceuta et Melilla ou les Iles Canaries; 3/ l'État marocain constitue un partenaire de choix pour l'Union européenne et sa politique d'externalisation des frontières. En cela, le royaume

chérifien constitue à la fois un lieu de départ, un lieu d'installation plus ou moins contraint et durable, et un lieu de retour volontaire ou forcé, tant pour des mineur·e·s et jeunes Subsaharien·ne·s qui empruntent cette route que pour des mineur·e·s et jeunes Marocain·e·s qui caressent le rêve d'émigrer en Europe.

Cette migration juvénile n'est pas sans mettre à l'épreuve les multiples acteurs de l'action publique en matière de protection de l'enfance et des droits des migrant·e·s dans un pays qui, héritier du colonialisme, fait déjà face à plusieurs défis : l'État marocain peine à se reconnaître comme terre d'accueil; la société présente d'énormes écarts de richesse que la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accentuer; l'aide internationale au développement y intervient dans la définition et le traitement des problèmes publics, sur fond de tensions diplomatiques récurrentes au sujet du statut du Sahara occidental; la défense des droits humains continue d'être un défi dans un régime politique dominé par l'institution monarchique.

En tenant compte de ce contexte, et pour ne pas mettre en danger les jeunes migrant·e·s, ce cours de 6 crédits se penchera sur le phénomène de la migration des mineur·e·s et jeunes adultes subsahariens et marocains par le biais des multiples acteurs de l'action publique – locaux et internationaux, institutionnels et associatifs – appelés à y offrir des réponses au Maroc. À ces rencontres formelles avec les actrices et acteurs de terrain, s'ajouteront des séminaires dispensés par la professeure et d'autres chercheur·e·s marocain·e·s ou internationaux, ainsi que des observations dans différents lieux publics pertinents à la compréhension de l'objet d'étude. En plus d'acquérir des connaissances sur la thématique étudiée, ce cours sera l'occasion pour les étudiant·e·s d'en produire. Il permettra de développer des habiletés de recherche collective sur un terrain dit « sensible », grâce à l'immersion et l'expérience pratique.

Résultats d'apprentissage du cours

À la fin de ce cours interdisciplinaire, les personnes étudiantes seront en mesure de :

- 1) Approfondir les multiples paramètres macro-, méso- et microsociologiques qui entrent dans la fabrication des migrations internationales juvéniles vers le Maroc et l'Europe;
- 2) Développer un regard critique sur les politiques migratoires européennes et leurs effets sur l'État marocain, les associations et organisations non gouvernementales (ONG) internationales et locales au Maroc et les jeunes migrants eux-mêmes ;
- 3) Connaître et comprendre le rôle respectif des acteurs de la gouvernance des migrations au Maroc ainsi que ceux de l'accompagnement des jeunes et mineurs migrants dans ce pays;
- 4) Comprendre les conditions socio-historiques et politiques de développement d'un tissu associatif marocain en matière de protection de l'enfance et de défense des droits des migrants et des réfugiés ainsi que les défis de la coopération internationale dans ce domaine;
- 5) Saisir les différents modèles et approches d'intervention sociale utilisés pour soutenir les enfants et jeunes migrants non accompagnés en les plaçant dans leur contexte;
- 6) Approfondir sa connaissance des différentes étapes de l'enquête scientifique, notamment d'une enquête de terrain collective et de type qualitatif;
- 7) Mettre en œuvre certaines habiletés pratiques de recherche : l'entretien directif, l'observation directe et participante, la prise de note, l'analyse et l'interprétation, l'écriture;
- 8) Développer une perspective critique et autoréflexive sur la recherche scientifique ainsi que sur ses responsabilités éthiques en tant que chercheur·euse;
- 9) Développer sa réflexivité et ses habiletés en matière de communication interculturelle et de recherche décoloniale et anti-raciste.

Méthodes pédagogiques



Ce cours se déroulera en deux temps.

Les étudiant·e·s devront d'abord participer à une série de séances préparatoires à l'Université d'Ottawa durant la session d'hiver 2023 **ET** avoir complété le travail pré-départ (voir plus bas : Détails à propos des évaluations).

Lors du séjour au Maroc, d'une durée de trois (3) semaines, les personnes étudiantes seront conviées à:

- 1) trois journées d'études du groupe de recherche ANR MIJMA (La **M**igration des **J**eunes **M**ineurs **A**fricains vers l'Europe) au cours desquelles interviendront des chercheuses et chercheurs ainsi que des partenaires spécialisés dans la question des migrations subsahariennes au Maroc, de la protection de l'enfance au Maroc, et des migrations marocaines et subsahariennes vers l'Europe;
- 2) des séminaires théoriques et méthodologiques dispensés par la professeure et par des collègues chercheur·e·s marocain·e·s et internationaux;
- 3) des rencontres sur le terrain avec des institutions et associations partenaires oeuvrant à la gouvernance ou la prise en charge de l'enfance et des jeunes migrants au Maroc;
- 4) des ateliers de réflexion et d'analyse collectives.

N.B. : Le Maroc exige actuellement un schéma vaccinal contre la COVID-19 complet, soit trois doses. Ces exigences seront à surveiller au cours de l'année.

A. Les séances préparatoires à l'Université d'Ottawa

Date	Contenu de la séance	Activités/travaux
21 janvier (local à déterminer)	Introduction à la problématique du cours. Explication du déroulement et	Pour la prochaine séance, en équipe de 2, lire les textes suivants (1 par

9h00 à 12h00	des exigences du cours. Formation des équipes. Informations sur le pays et sur les aspects administratifs et pratiques du séjour.	équipe). En faire un résumé d'une page et en préparer la présentation orale (10 min.) pour le 10 février : - Jounin (2014) - Beaud (1996) - Chamboredon et al. (1994) - Meier (2020) - Goldschmidt (2003)
10 février (local à déterminer) 9h00 à 12h00	Rudiments de méthodologie : comment réaliser une recherche collective et qualitative auprès d'acteurs de l'action publique en contexte politique autoritaire?	Pour le 3 mars , individuellement, constituer une bibliographie sommaire (5 textes) sur le thème général de la recherche. À partir de cette bibliographie, rédiger 2 pages contenant une revue de littérature et se terminant par la formulation de 2-3 sous-thèmes (questions de recherche) d'intérêt pour vous.
10 mars (local à déterminer) 9h00 à 12h00	Retour collectif sur les revues de littérature, liste des sous-thèmes – questions de recherche – à investiguer, formation des équipes (2 pers./ équipe) et distribution des sous-thèmes par équipe.	Pour la prochaine séance, en équipe, lire les textes suivants (1 par équipe). En faire un résumé d'une page et en préparer la présentation orale (10 min.) pour le 31 mars : - Kamal (2020) - Mignolo (2021) - Felices-Luna (2016) - Beneduce et al (2021) - El Miri (2018)
31 mars (local à déterminer) 9h00 à 12h00	Réflexions interculturelles, anti-racistes et décoloniales	Avant le départ, rédiger dans votre journal de terrain quelques-unes des idées préconçues que vous avez à propos du Maroc (politique, culture, langue, religion, etc.) ET de l'objet d'étude.

Ce cours ayant pour but de réaliser collectivement une recherche exploratoire, un Dropbox sera créé afin de mettre à la disposition de toute l'équipe les ressources (ex. : littérature grise), les fiches de lectures, les comptes-rendus d'entretien ainsi que les notes d'observation réalisés tout au long du processus de recherche.

B. Le déroulement des activités sur le terrain marocain

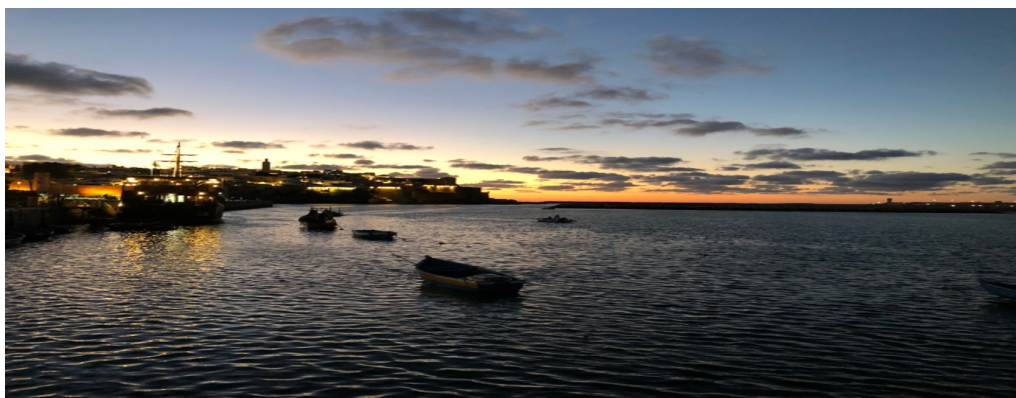
Les activités proposées dans le tableau ci-dessous sont indicatives et sujettes à des modifications selon les ouvertures et les contretemps des partenaires pendant notre séjour au Maroc.

Dates	Activités¹ (sujettes à des modifications)
Samedi, 6 mai	Départ à Casablanca
Dimanche, 7 mai	AM : Installation à Casablanca
	PM : Présentation du plan de cours (rappel du contenu, déroulement, fonctionnement, consignes de sécurité)
Lundi, 8 mai	9h à 17h : Journée d'étude MIJMA, Université Hassan II de Mohammedia-Casablanca
Mardi, 9 mai	9h à 17h : Journée d'étude MIJMA, Université Hassan II de Mohammedia-Casablanca
Mercredi, 10 mai	9h à 17h : Journée d'étude MIJMA, Université Hassan II de Mohammedia-Casablanca
Jeudi, 11 mai	AM : Séminaire <i>Les migrations des jeunes marocain·e·s et subsaharien·ne·s vers l'Europe</i>
	
	PM : En équipe, travail préparatoire des observations et entretiens
Vendredi, 12 mai	AM : Rencontre avec l'Association des Migrants et Démunis
	PM : Observations dans la ville

¹ Dans un souci de réciprocité, des étudiant·e·s marocain·e·s de mon collègue enseignant-chercheur Kamal Mellakh (FLSHM-Université Hassan II) seront invité·e·s à se joindre à nous lors des séminaires et de certaines activités d'observation.

Samedi, 13 mai	AM : Observations dans la ville
	PM : Rencontre avec Samusocial de Casablanca
Dimanche, 14 mai	Congé – visite libre de Casablanca
Lundi, 15 mai	AM : Discussion collective sur les rencontres et observations
	PM : Séminaire <i>La problématique des jeunes en situation de rue au Maroc</i> 
Mardi, 16 mai	AM : En équipe, travail préparatoire des observations et entretiens
	PM : Rencontre avec l'association Bayti
Mercredi, 17 mai	AM : Séminaire <i>La protection de l'enfance au Maroc</i>
	PM : Observations dans la ville
Jeudi, 18 mai	AM : Retour sur les rencontres et observations
	PM : En équipe, préparation des entretiens avec les partenaires à Rabat
Vendredi, 19 mai	AM : Départ pour Rabat et installation
	PM : Rencontre avec l'Association marocaine des droits humains (AMDH)
Samedi, 20 mai	AM : Visite du musée de l'Histoire et des civilisations

	PM : Observations dans la ville
Dimanche, 21 mai	Congé – visite libre de Rabat
Lundi, 22 mai	AM : Rencontre avec l'OIM
	PM : Rencontre avec l'UNICEF
Mardi, 23 mai	AM : Rencontre avec Orient-Occident/Rabat
	PM : Rencontre avec le HCR
Mercredi, 24 mai	AM : Rencontre avec les Cigognes de la Cathédrale
	PM : Rencontres libres avec des bénévoles des Cigognes
Jeudi, 25 mai	AM : Discussion collective sur les rencontres et observations, conclusion, retour sur le travail final
	PM : Retour à Casablanca
	
Vendredi, 26 mai	Retour à Ottawa



Détails à propos des évaluations

Le Guide de rédaction des travaux universitaires est disponible sur le site internet de la Faculté des sciences sociales au : <http://www.sciencessociales.uottawa.ca/premier-cycle/guide-redaction>

L'évaluation des connaissances se fera par quatre moyens.

1. Participation (20%) :

S'agissant d'un cours de recherche terrain à haute teneur expérientielle, il est attendu que les étudiant·e·s prennent part activement à l'ensemble des activités entourant le cours. La participation inclut la présence aux séminaires, aux rencontres avec les partenaires, aux visites et séances d'observation, aux discussions collectives, aux séances de travail en équipe, et une attitude pro-active tout au long du cours.

Aucun point n'est accordé aux séances pré-départ, mais il va de soi que les lectures exigées devront être effectuées et que la participation active à ces séances est **indispensable** pour le bon déroulement des apprentissages sur le terrain et la réussite de ce cours.

**En continu*

2. Problématique pré-départ (non noté) :

Ce travail de 2 pages (interligne 1,0) a pour but de jeter les bases du travail final. Il s'agit de préparer une première revue de littérature de 5 à 10 textes sur la thématique générale du cours – **la migration vers l'Europe des mineurs et jeunes marocains et subsahariens et sa « prise en charge » au Maroc** –, en vue d'isoler une question de recherche (un sous-thème spécifique).

Ce premier travail de problématisation servira à jeter les bases de l'enquête collective et aidera à la formation des équipes. Il faut bien noter que la problématique, et donc la question de départ qui sera déterminée lors de la rencontre du 3 mars, seront amenés à évoluer et à changer au fur et à mesure qu'avancera l'enquête collective de terrain.

**Date de remise : le 3 mars à 16h par courriel*

3. Comptes-rendus de terrain (30%) :

Chaque équipe aura la responsabilité d'au moins un entretien avec un partenaire associatif ou institutionnel et devra en préparer le compte-rendu écrit pour le rendre accessible à toutes et tous dans le Dropbox (15%).

De même, chaque équipe aura à soumettre une note d'observation sur un des lieux d'observation dans la ville qui leur aura été dédié en amont (15%).

4. Deux rapports du journal de terrain (20%)

Comme dans toute bonne recherche, les étudiant·e·s devront tenir un journal de terrain dans lequel seront consignées des réflexions par rapport au déroulement du terrain. L'objectif est ici de produire une analyse autoréflexive du processus de recherche. Les personnes pourront y développer :

- l'importance ou le caractère absurde ou étonnant conféré à certaines informations;
- des hypothèses et pistes d'analyse;

- les enjeux ou dilemmes éthiques rencontrés;
- leurs émotions ou préjugés, dans le but de les mettre à distance;
- une auto-analyse de son positionnement social par rapport à l'objet et aux personnes rencontrées sur le terrain et ses effets potentiels sur la collecte des données.

Deux rapports de 2-3 pages seront à rendre (10% chacun) les vendredis 12 et 19 mai à partir d'un ou deux éléments tirés des observations et des entretiens effectués sur le terrain.

**Journal de terrain : en continue*

**Rapports : les 12 et 19 mai à 18h par courriel*

4. Travail final (30%)

Ce travail de 20 pages, effectué en équipe de deux, a pour but de rendre compte à l'écrit de la recherche exploratoire réalisée durant ce cours de recherche terrain. Il s'agira de rédiger la problématique remaniée (mise en contexte et question de recherche), le cadre théorique, la méthodologie, la présentation des « résultats » et leur discussion (interprétation), puis de dégager des pistes pour une recherche future plus complète.

Évidemment, les recherches réalisées par chacune des équipes pendant ce cours seront exploratoires. Trois semaines est trop court pour arriver à des résultats solides, et l'effet groupe empêchera d'explorer toutes les pistes pertinentes pour chaque sous-thème spécifique. Elles produiront néanmoins des connaissances qui s'additionneront aux autres et qui viendront nourrir le processus d'ensemble de la recherche. Et qui sait : certaines de ces recherches pourraient poser les jalons de recherches ultérieures, par exemple dans le cadre d'une maîtrise...

Une partie des points sera donc allouée à la nuance des analyses, et surtout à la pertinence des questions qui émergeront de ce premier terrain d'enquête, c'est-à-dire des questions qui mériteraient d'être investiguées plus avant dans le cadre de recherches ultérieures.

Le travail final sera évalué en fonction de :

- la compréhension générale de la problématique et de la littérature citée (10%);
- la pertinence des liens entre les données empiriques, la littérature, les interprétations fournies et les pistes de recherche futures (10%);
- la précision, rigueur et cohérence des propos avancés (nuance du propos? logique de l'argumentaire?) (5%);
- l'évaluation faite par son coéquipier·ère de sa participation au projet final (2%);
- l'orthographe (3%).

**Date de remise : 12 juin à 8h par courriel*

Type d'évaluation	Pondération	Échéance
Participation	20%	En continu
Problématique pré-départ	Non noté	3 mars
Comptes-rendus de terrain	2 x 15%	En continu
Journal de terrain	2 x 10%	12 et 19 mai
Travail final	30%	12 juin

Système utilisé à l'Université d'Ottawa pour attribuer les notes

<https://international.uottawa.ca/fr/evaluation-notation>

Notes Alpha	Valeur numérique	Échelle numérique des notes
A+	10	90-100
A	9	85-89
A-	8	80-84
B+	7	75-79
B	6	70-74
C+	5	65-69
C	4	60-64
D+	3	55-59
D	2	50-54
E	1	40-49
F	0	0-39
ABS	0	Absent
EIN	0	Échec/Incomplet

Politique de l'École de service social par rapport à la note EIN

Échec au cours – EIN (F) : en vertu de l'article 10.6 (<https://www.uottawa.ca/administration-and-governance/academic-regulation-10-grading-system>), l'étudiant·e reçoit l'équivalent d'un échec lorsqu'elle ou il n'a pas accompli toutes les évaluations obligatoires contenues dans le plan de cours approuvé par l'unité.

À noter qu'une demande de différé refusée peut donc mener à un échec.

Bibliographie indicative

Aldrin, P., P. Fournier, V. Geisser et Y. Mirman (dir.) (2022). *L'enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 384 p.

Allal, A. (2007). « “Développement international” et “promotion de la démocratie” : à propos de la “gouvernance locale” au Maroc », *L'Année du Maghreb*, Dossier : Justice, politique et société, no III, p. 275-296.

Beaud S. (1996). « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'“entretien ethnographique” », *Politix*, 9(35), p. 226-257.

Beaud, S. et F. Weber (2003). *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, p. 203-230.

Beneduce, R., L. Damon, P. Gaibazzi, J. Machinya et K. Monz (2020). « Comment décoloniser la recherche sur la migration africaine? Quelques idées », *Cosmopolis*, 3-4, p. 66-80.

Bizeul, D. (2007). « Que faire des expériences d'enquête? Apports et fragilité de l'observation directe », *Revue française de science politique*, vol. 57, no 1, p. 69-89.

Bongrand P. et P. Laborier (2005). « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, no 1, p. 73-111.

- Boumaza, M. et A. Campana (2007). « Enquêter en milieu “difficile”. Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 57, no 1, p. 5-25.
- Bredeloup, S. et O. Pliez (dir.) (2005). « Migrations entre les deux rives du Sahara », *Autrepart*, n° 36.
- Chamboredon H., F. Pavis, M. Surdez et L. Willemez (1994). « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, 16, p. 114-132.
- El Miri, M. (2018). « Devenir « noir » sur les routes migratoires : racialisation des migrants subsahariens et racisme global », *Sociologie et sociétés*, vol. 50, no 2, p. 101–124.
- El Miri M. (2021). « La migration internationale des jeunes et des mineurs : un désir de « l'ailleurs » pour se réaliser », dans M. Armagnague et al. (dir), *Les enfants migrants à l'école*, Edition le Bord de l'Eau, 198 p.
- Felices-Luna, M. (2016), « Les dérives épistémologiques d'une criminologue péruvienne au Congo », in Perreault, I. et M.-C. Thifault (Éds), *Récits inachevés: Réflexions sur les défis de la recherche qualitative*, Ottawa, University of Ottawa Press, p. 63-84.
- Garneau, S. (2022). *Migration et classement social. Enquête auprès de migrants marocains au Québec*, Montréal, PUM, 254 p.
- Garneau, S. (2022). « Migrer pour réussir? De jeunes Marocains au Québec ». *Hommes et Migration*, no. 1336: p. 54-61.
- Garneau, S. (2017). « 'Le voile, l'alcool et l'accent. La "diversité" à l'épreuve du racisme vécu », *Diversité urbaine*, 17: p. 7-28.
- Garneau, S. (2008). « L'émigration marocaine au Canada : contextes de départ et diversité des parcours migratoires », *Diversité Urbaine*, vol. 8, no 2, p. 163-190.
- Goldschmidt, E. (2003). « Étudiants et migrants congolais au Maroc : politiques d'accueil et stratégies migratoires », dans L. Marfaing et S. Wippel (dir.), *Les Relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en constante mutation*, Paris/Berlin, Karthala/ZMO, p. 149-172.
- Houdaïfa, H. (dir.) (2019), *Migrations au Maroc : l'impasse ?*, Casablanca, En toutes lettres (coll. « Enquêtes »), 166 p.
- Kamal, L. (2020). « Le travail social au Maroc entre flou juridique et précarité », *Forum*, vol. 2, no 160, p. 6-13.
- Jiménez-Alvarez, M.G. (2015). “Children’s Rights and Mobility at the Border”, dans K. Nairn et al. (eds.), *Space, Place and Environment, Geographies of Children and Young People* 3, Springer Singapor, p. 1-20.
- Jiménez-Alvarez, M.G. (2015). “Autonomous Child Migration at the Southern European Border”, *Space, Place and Environment, Geographies of Children and Young People* 6, Springer Singapor, p. 1-23.
- Jiménez-Alvarez, M.G., K. Espiñeira & L. Gazzotti (2020). « Migration policy and international human rights frameworks in Morocco: tensions and contradictions », *The Journal of North African Studies*, p. 1-19.

- Jounin, N. (2014). *Voyage de classes. Des étudiants de Seine-Saint-Denis enquêtent dans les beaux quartiers*, Paris, La Découverte, p. 17-39.
- Le Petitcorps, C. et A. Desille (2020), « La colonialité du pouvoir aujourd'hui : approches par l'étude des migrations », *Migrations Société*, vol. 4, no 182, p. 17-28.
- Levêque, A. (2008). « Chapitre 2. La sociologie de l'action publique », dans Jacquemain, M. et B. Frère (dir.), *Épistémologie de la sociologie : paradigmes pour le XXI*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, p. 53-67.
- Makaremi, C. (2008), « Participer en observant. Étudier et assister les étrangers aux frontières », dans D. Fassin et A. Bensa (dir.), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, p. 165-183.
- Marmié, C. (2022). « Mineurs migrants au Maroc. Les oisillons de passage », *Revue Projet*, vol. 2, no 387, p. 9-13.
- Meier, D. (2020). « Faire de la recherche au Kurdistan irakien : questions éthiques en milieu autoritaire », *Recherches qualitatives*, vol. 39, no 1, p. 21-41.
- Mignolo, W. D. (2021). « Parce que la colonialité est partout, la décolonialité est inévitable », *Multitudes*, vol. 3, no 84, p. 57 à 67.
- Péraldi, M. (ed.) (2013). *Les mineurs migrants non accompagnés. Un défi pour les pays européens*, Paris, Karthala.
- Peneff, J. (2009). *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 254 p.
- Pian, A. (2012). « Un terrain dit « sensible » dans le champ des migrations : réflexivité sur une expérience marocaine », *e-Migrinter* [En ligne], no 9, p. 79-90.
- Quivy, R. et L. Van Campenhoudt (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, p. 327-372.
- Sghir Janjar, M., R. Naciri et M. Mouaquit (dir.) (2004). *Développement démocratique et action associative au Maroc. Éléments d'analyse et axes d'intervention*, Montréal, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2004, 158 p.
- SOS Méditerranée (2022). *Association civile européenne de sauvetage en mer*. Disponible sur : <https://sosmediterranee.fr> (consulté le 5 août 2022).
- Timera, M. (2009). « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciens migrants "subsahariens" au Maroc », *Politique africaine*, vol. 3, no 115, p. 175-195.
- Vacchiano, F. & M. Jiménez (2012). "Between agency and repression: Moroccan children on the edge", *Children's Geographies*, vol. 10, no 4, p. 457-471.
- Weber F. (1988). « Une pédagogie collective de l'enquête de terrain », *Bulletin de l'Association française des anthropologues*, n°31, Janvier-Mars, L'ethnologue et son terrain. Tome II. Les cadets, p. 95-107.

Politiques d'évaluation et attentes

Présence au cours

La présence à chaque séance est obligatoire. Vous devez vous présenter au début de la séance et, sauf en cas d'urgence, rester jusqu'à la fin du cours. Pensez à faire tout ce que vous avez à faire avant le début du cours ou à la pause (ex. : remplir sa bouteille d'eau, passer aux toilettes, etc.). Sauf urgence (ce qui est rare), personne ne devrait avoir à sortir de la classe pendant le cours.

Attentes linguistiques

Ce cours est présenté en français. Toutes les interactions en classe, y compris les forums de discussion en ligne, et la rétroaction se dérouleront en français. Comme une partie de votre évaluation portera sur vos capacités linguistiques, il est recommandé de prendre les mesures appropriées pour éviter les fautes d'orthographe, de syntaxe, de ponctuation, l'utilisation inappropriée des termes, etc. Vous pouvez être pénalisé jusqu'à 10 % pour la langue.

Travaux en retard

Si vous rencontrez des difficultés particulières risquant de vous empêcher de soumettre à temps votre travail, tâcher de prévenir votre professeure le plus tôt possible. Votre professeure a l'air sévère (!), mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucun arrangement possible, surtout si cela est fait avant la date de remise du travail.

Sans arrangement préalable, toutes les soumissions en retard seront immédiatement pénalisées de 5%, avec un supplément de 5% pour chaque jour de retard, jusqu'à un maximum de 3 jours, y compris les week-ends. **Après trois jours, vous recevra une note de zéro (0 %).**

Aucun retard dans la remise des travaux ne sera toléré, à moins de maladie ou autre raison sérieuse acceptée par le professeur. Le règlement universitaire prévoit que l'absence à un examen ou à un test ou la remise tardive des travaux pour cause de maladie doit être justifiée au professeur par la présentation d'un certificat médical dans un délai de cinq jours ouvrables après la date de l'examen ou de remise du travail, sinon la personne sera pénalisée.

La Faculté se réserve le droit d'accepter ou de refuser la raison avancée s'il ne s'agit pas d'une raison médicale. **Les raisons telles que les voyages, le travail et les erreurs commises dans la lecture de l'horaire des examens ne sont habituellement pas acceptées.**

Demande de note différée

L'étudiant.e doit compléter le formulaire de demande DFR et soumettre une demande de service via uoZone avec les pièces justificatives (ex : certificat médical).

La demande doit être envoyée **dans les cinq jours ouvrables** après la date de l'examen ou la remise du travail et doit satisfaire à toutes les conditions du Règlement scolaire I-9.5 ([Règlement académique I-9 – Évaluation des apprentissages](#)).

La Faculté se réserve le droit d'accepter ou de refuser la raison avancée s'il ne s'agit pas d'une raison médicale. **Les raisons telles que les voyages, le travail et les erreurs commises dans la lecture de l'horaire des examens ne sont habituellement pas acceptées.**

L'étudiant.e pourra vérifier le statut de sa demande (acceptée ou refusée) dans son compte uoZone.

Les demandes de révisions de note

Si vous souhaitez demander une révision de note, vous devrez suivre les étapes indiquées dans [le règlement scolaire 10.3](#):

1. vérifiez le règlement 10.3 pour déterminer les dates limites pour demander une révision de note.
2. communiquez avec votre professeur.e afin d'obtenir des explications et de comprendre les motifs ayant mené à cette note ;
3. si vous n'êtes pas satisfait.e des explications fournies, vous pouvez soumettre une demande de révision de note au directeur/ à la directrice de l'unité scolaire qui offre le cours.

La demande DOIT contenir :

1. l'intitulé du cours, le plan de cours, la note obtenue et le nom du professeur ayant attribué la note ;
2. les motifs de la demande de révision ;
3. la copie corrigée par le professeur, s'il y a lieu, et tout autre document pertinent.

Affirmation Autochtone

ANISHNABE

Ni manàdjiyànàniḡ Màmìwinini Anishinàbeg, ogog kà nàgadawàbandadjig iyo aki eko weshkad. Ako nongom ega wikàd kì migiwewàdj.

Ni manàdjiyànàniḡ kakina Anishinàbeg ondaje kaye ogog kakina eniyagizidjig enigokamigàḡ Kanadàng eji ondàpinangig endàwàdjìḡ Odàwàng.

Ninisdawinawànàniḡ kenawendamòdjig kije kikenindamàwin; weshkinìgidjig kaye kejeyàdizidjig.

Nigijeweninmànàniḡ ogog kà nigàni sòngideyedjig; weshkad, nongom; kaye àyànikàdj.



[Écouter la version audio](#)

FRANÇAIS

Nous rendons hommage au peuple algonquin, gardien traditionnel de cette terre. Nous reconnaissons le lien sacré de longue date l'unissant à ce territoire qui demeure non cédé.

Nous rendons également hommage à tous les peuples autochtones qui habitent Ottawa, qu'ils soient de la région ou d'ailleurs au Canada.

Nous reconnaissons les gardiens des savoirs traditionnels, jeunes et âgés.

Nous honorons aussi leurs courageux dirigeants d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Règlement sur la fraude scolaire

Préambule

L'intégrité est une valeur universelle au cœur de toute activité scolaire. [Le règlement sur la fraude scolaire](#) définit les actes qui peuvent compromettre l'intégrité scolaire, décrit les différentes sanctions et conséquences de ces actes et consigne les procédures pour le traitement des allégations et l'établissement des sanctions. Le [site Web de la provost et vice-rectrice aux affaires académiques](#) contient davantage de précisions sur l'intégrité dans les études.

Définition

1. Est considéré comme fraude scolaire tout acte commis par un étudiant qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation scolaire ou de celle d'un autre étudiant. Sans restreindre la généralité de cette définition, il y a fraude scolaire lorsqu'un étudiant se livre à l'un des actes suivants :
 1. commet un plagiat ou triche, de quelque façon que ce soit ;

2. remet un travail dont l'étudiant n'est pas, en tout ou en partie, l'auteur, exception faite des citations et références dûment indiquées. On entend par travail notamment un devoir écrit, une dissertation, un test, un examen, un rapport de recherche et une thèse, que ce travail soit présenté par écrit, oralement ou sous quelque forme que ce soit ;
3. présente des données de recherche qui ont été falsifiées ou inventées de quelque façon que ce soit ;
4. falsifie, en l'attribuant à une source inventée, un énoncé ou une référence ;
5. présente sans autorisation écrite préalable des professeurs concernés et/ou de l'unité scolaire concernée, le même travail ou une partie importante d'un même travail dans plus d'un cours, ou une thèse ou un autre travail déjà présenté ailleurs ;
6. falsifie une évaluation scolaire ou la dénature, utilise une pièce justificative d'un dossier scolaire qui a été contrefaite ou falsifiée, ou en facilite l'utilisation ;
7. entreprend toute autre action dans le but de falsifier une évaluation scolaire.

Sanctions

1. Les étudiants qui commettent ou tentent de commettre la fraude scolaire, ou qui sont parties à la fraude scolaire, sont soumis à une ou plusieurs sanctions ([liste complète](#)), telles que :
 1. une réprimande écrite ;
 2. zéro pour une partie du travail en cause ;
 3. zéro pour le travail en cause ;
 4. zéro pour le travail en cause, avec la perte de points supplémentaires pour le cours en cause ;
 5. zéro pour le travail en cause, avec la note de passage comme note maximale pour le cours ;
 6. la note F ou NS pour le cours en cause.

Inclusion

L'Université d'Ottawa souhaite être une institution inclusive et équitable qui participe activement au bien-être de ses étudiants, de son personnel et du corps professoral. Elle s'engage à éliminer les obstacles à l'inclusion des étudiants en vertu du [Code des droits de la personne de l'Ontario](#). Selon le Code, toute personne a droit à un traitement égal en matière de service, de logement, de contrat, d'association personnelle et d'emploi, sans discrimination fondée sur les motifs suivants: « la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, l'âge, l'existence d'un casier judiciaire (ne s'applique qu'à l'emploi), l'assistance sociale, l'état matrimonial, l'état familial, un handicap ».

Le [Bureau des droits de la personne de l'Université d'Ottawa](#) ajoute que « bien que le terme *discrimination* ne soit pas défini dans le Code, la discrimination est un traitement inégal en raison de la race, d'un handicap, du sexe ou de toute autre caractéristique personnelle. Elle peut prendre de nombreuses formes différentes et être exercée envers une personne ou un groupe ou, encore, être systémique ».

Si vous avez subi du harcèlement ou de la discrimination, vous pouvez consulter confidentiellement le Bureau des droits de la personne pour parler de votre situation et/ou pour [porter une plainte formelle](#).

Les services suivants, offerts sur les campus de l'Université d'Ottawa, sont disponibles pour vous et vos pairs étudiants :

- Le [service de counselling de l'Université d'Ottawa](#), incluant du counselling individuel par un spécialiste du racisme anti-noir, Pierre Bercy.
- Des [Ressources pour/par la communauté noire](#), le [Centre pour les étudiant.e.s ayant une incapacité](#), le [Centre d'expérience des étudiant.e.s Racisé.e.s et autochtones](#), le [Centre de ressources des Fxmmes](#) et le [Centre de la fierté](#) du Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa.
- Le comité étudiant sur l'anti-racisme (courriel : car.arc.uottawa@gmail.com).
- Mashkawaziwogamig : [Centre de ressources autochtones](#)
- Le [Bureau des droits de la personne](#), incluant les [politiques d'accessibilité](#).

Comité pour l'équité, la diversité et l'inclusion (CÉDI)

L'École de service social reconnaît que des groupes sociaux sont désavantagés en raison d'inégalités historiquement construites et inscrites dans les structures sociales, les institutions et les discours idéologiques servant à les justifier. Ces inégalités fondées notamment sur le sexe, le genre, la race, l'ethnicité, la religion, l'âge, la sexualité, l'identité de genre, la langue, la classe sociale, le handicap et les capacités amènent des inégalités d'accès à l'éducation et aux divers lieux de pouvoir économique, politique, social et culturel.

En réponse à ce constat, l'École s'engage en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans les domaines suivants : 1) le recrutement, l'admission et la rétention des étudiant-es; 2) le curriculum; 3) la recherche; 4) le recrutement du personnel administratif et enseignant; 5) les stages et autres collaborations avec la communauté.

Pour soutenir sa volonté de respecter cet engagement, l'École de service social a mis sur pied un Comité pour l'équité, la diversité et l'inclusion (CÉDI) dont le mandat vise notamment à mettre des actions en ÉDI et d'agir en tant qu'instance d'information et de référence pour toute mesure ÉDI.

Le CÉDI regroupe des membres variés, incluant la direction de l'École, les professeur-es responsables des études de premier cycle et de cycles supérieurs, une coordonnatrice des stages et un-e professeur-e responsable dirigeant les activités du comité. De plus, le CÉDI se compose de membres étudiant-es.

Chaque année, le CÉDI recrute de nouvelles personnes parmi le corps étudiant pour s'impliquer dans les activités de l'École qui visent une plus grande équité, diversité et inclusion des groupes marginalisés.

Tous les détails sur la manière de vous engager dans nos activités se trouvent dans le document « Recrutement membres étudiant-es CÉDI ». Visitez le page du [CÉDI](#) sur le site web de l'École.

Énoncé de principes en faveur de l'inclusion et de la diversité

Conformément à la position de l'Université d'Ottawa en matière d'inclusion et de diversité, cet énoncé de principes a comme objectif d'articuler la vision de l'École de service social en faveur de l'inclusion et de la diversité. En effet, la mission de l'École repose sur les valeurs de justice sociale, d'équité et de la reconnaissance des droits de la personne.

Comme le Bureau des droits de la personne de l'Université d'Ottawa le définit, un campus inclusif comporte les trois éléments suivants : «1) il est sans obstacle, sans harcèlement et sans discrimination; 2) il offre à chacun d'entre nous la possibilité de développer son plein potentiel; 3) il cherche par tous les moyens à acquérir diverses perspectives, expériences et connaissances et il se sert de ces qualités remarquables pour créer des environnements sûrs, innovants et dynamiques» (<http://www.uottawa.ca/respect/fr/diversite-inclusion>).

Dans la suite de cette définition, l'École vise à créer un environnement pédagogique fondé sur le respect des différences entre les étudiantEs, le personnel enseignant, le personnel administratif et la communauté en général. Nous travaillons ensemble pour faire la promotion et mettre en pratique le code de déontologie de l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux, les codes d'éthique des conventions collectives de l'Université d'Ottawa, et les Normes d'agrément (Annexe 1) de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).

L'École de service social adhère aux principes de l'équité, c.-à-d. en faveur des personnes qui ont été historiquement désavantagées en raison des structures sociales et des idéologies qui les légitiment; ces discriminations ont amené des différences d'accès à l'éducation et aux divers réseaux de pouvoir (économique, politique, social et culturel).

Certains groupes sont davantage reconnus comme ayant subi de telles exclusions, comme les personnes appartenant à des minorités visibles ; celles qui s'identifient comme gay, lesbiennes, bisexuelles, queer, transgenres ou transsexuelles; les personnes en situation de handicap ; les personnes marginalisées en raison

de leur origine géographique, les personnes d'origine autochtone ou encore en raison de certaines caractéristiques socio-démographiques défavorables, par ex. : un contexte de pauvreté, la langue et l'âge. Ces divers engagements s'actualisent tout au long du cheminement des étudiantEs, c'est-à-dire de l'admission à la diplomation, ainsi que par rapport aux diverses personnes de l'École et de la communauté.

De plus, l'École souscrit à la politique d'équité d'emploi de l'Université d'Ottawa.

Ces buts requièrent un processus continu de réflexion et d'engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité.
Procédures : <http://sciencessociales.uottawa.ca/svs/enonce-principes>

Politiques institutionnelles

Droit de propriété intellectuelle du contenu de cours

Le matériel que vous recevez pour ce cours est protégé par [le droit d'auteur](#) et ne doit être utilisé que dans le cadre de ce même cours. Vous n'avez pas la permission de diffuser ce matériel de quelque façon que ce soit, y compris le téléversement vers un site Web ou une application mobile. Le matériel inclut, mais ne se limite pas à, toutes notes de cours fournies par le professeur, ses présentations Powerpoint et tout enregistrement du cours que vous pourriez détenir.

Si vous désirez des clarifications, veuillez s'il vous plaît consulter votre professeur.

© [Nom de l'instructeur] Tous droits réservés.

Règlement sur le bilinguisme à l'Université d'Ottawa

Tout étudiant a le droit d'exiger qu'un cours se déroule dans la langue utilisée pour le décrire dans l'annuaire ([Règlement académique I-2](#)).

Tout étudiant a le droit de rédiger ses travaux et de répondre aux questions d'examen dans la langue officielle de son choix, et ce, indépendamment de la langue d'enseignement du cours, à l'exception des programmes et des cours pour lesquels la langue est une exigence.

[Prévention de la violence sexuelle](#)

Si vous vous sentez en danger, appelez le 9-1-1 ou contactez les Services de protection du campus au 613-562-5411.

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyber agressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiel, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte.

Services et ressources pour les étudiants

Centre de l'expérience étudiante de la Faculté

[Le centre de l'expérience étudiante de la Faculté des sciences sociales](#) a comme objectif de prêter main-forte tant au point de vue scolaire que personnel aux étudiantes et étudiants de tous les programmes d'études de la Faculté, peu importe où ils en sont dans leurs programmes d'études.

Les raisons pour rencontrer un mentor sont diverses : échanger avec un étudiant qui en est à sa 3e ou 4e année d'études, avoir plus d'informations sur les programmes et services offerts à l'Université d'Ottawa, ou tout simplement améliorer ses méthodes d'étude (gestion du temps, prise de notes, préparation aux examens, etc.).

[Le centre de l'expérience étudiante](#) est un lieu d'échanges sur les méthodes d'études et la vie à l'université. Et les mentors sont des étudiantes et étudiants d'expérience, formés pour répondre adéquatement à vos questions.

[GPS académique](#)

Le GPS académique réunit au même endroit toutes les ressources de soutien aux études. Que vous ayez déjà bien entamé votre parcours ou que vous arriviez tout juste à l'Université, vous y trouverez d'excellents outils pour réussir.

Grâce au GPS académique, vous pourrez :

- clavarder avec une mentore ou un mentor, 7 jours sur 7;
- vous inscrire à des groupes d'étude;
- participer à des ateliers sur les méthodes d'étude (prise de notes, gestion du temps, préparation aux examens, gestion du stress, séance d'intégrité dans les études, ...);
- prendre un rendez-vous de mentorat.

[Santé et mieux-être](#)

Votre mieux-être est essentiel à votre succès. Si vous ne vous sentez pas bien, il peut être difficile de vous concentrer sur vos études. Des spécialistes dévoués et des pairs qui ont à cœur votre mieux-être sont toujours prêts à vous conseiller et à vous soutenir. Selon vos besoins, plusieurs services sont disponibles pour vous accompagner durant votre parcours universitaire.

Voici quelques-uns de ces services :

- Rencontres et soutien
- Séances de counselling
- Soutien par les pairs
- Activité physique
- Activités et ateliers centrés sur le mieux-être
- Accompagnement spirituel

Pour accéder aux services de counselling, vous pouvez réserver une séance en ligne ou visiter leur clinique sans rendez-vous au 100 Marie-Curie, quatrième étage.

Vous pouvez également profiter de nos espaces de mieux-être sur le campus, clavarder avec un pair aidant en ligne, ou trouver des ressources disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en utilisant le site Web.

Accommodements scolaires

[Le Service d'accès](#) tâche d'assurer à toute la population étudiante en situation de handicap un accès égal aux environnements d'apprentissage et de recherche, au campus ainsi qu'aux programmes et activités de l'Université.

Le Service d'accommodements scolaires travaille avec d'autres services universitaires pour faire du campus un milieu d'apprentissage accessible où les étudiantes et étudiants handicapés ont la même chance que les autres de s'épanouir. Nous avons l'expertise nécessaire pour vous offrir un large éventail de ressources et de services avec professionnalisme et en toute confidentialité.

Exemples de services offerts

- Aide à la transition des étudiantes et étudiants en situation de handicap
- Mesures d'adaptation permanentes et temporaires
- Développement de stratégies d'apprentissage
- Examens adaptés
- Transcription de matériel d'apprentissage
- Services d'interprétation (LSQ et ASL)
- Technologies adaptées

Si vous pensez avoir besoin de nos services ou ressources, [écrivez au Service d'accommodements scolaires \(adapt@uOttawa.ca\)](mailto:adapt@uOttawa.ca).

Bureau des droits de la personne

Le mandat de la [Bureau des droits de la personne](#) c'est d'assurer le leadership dans la création, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des procédures et des pratiques en matière de diversité, d'inclusion, d'équité, d'accessibilité et de prévention du harcèlement et de la discrimination.

Coordonnées :

1, rue Stewart (rez-de-chaussée, pièce 121)

Tél. : 613-562-5222

Courriel : respect@uOttawa.ca

Centre de développement de carrière

[Le centre de développement de carrière](#) vous offre une variété de services et de ressources en développement de carrière qui vous permettent de reconnaître et de mettre en valeur les compétences dont vous aurez besoin pour votre transition sur le marché du travail.

uoSatisfACTION

Avez-vous des [commentaires sur votre expérience universitaire ou des suggestions pour l'améliorer?](#)

Dites-le-nous!